



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 septembre 2017

### **Campus Energypolis Achat du Centre d'impression des Ronquoz à Sion pour la deuxième phase d'implantation de l'EPFL en Valais**

**(IVS).- L'Etat du Valais a décidé d'acquérir le Centre d'impression des Ronquoz, propriété des Editions Le Nouvelliste SA, afin d'y construire le nouveau bâtiment prévu dans le cadre de la deuxième phase de l'implantation de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en Valais. Ce futur achat permettra de disposer d'une surface supplémentaire de près de 10'000 m<sup>2</sup> pour y abriter le Centre de Recherche sur les environnements alpins et extrêmes. Le Parlement traitera cet objet lors de sa session de novembre. Le concours d'architecture sera lancé au début 2018 et les travaux débiteront en 2019 pour une mise à disposition du nouveau bâtiment prévue fin 2020.**

Fin août 2017, l'Etat du Valais et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ont signé le deuxième avenant à la convention sur l'implantation de l'EPFL en Valais. Celui-ci prévoit la mise à disposition d'un bâtiment pouvant accueillir à fin 2020 le nouveau Centre de Recherche sur les environnements alpins et extrêmes. Dans ce but, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'acquérir le bâtiment ainsi que les parcelles du Centre d'impression des Ronquoz (CIR) à Sion, propriétés des Editions Le Nouvelliste SA.

Ce bâtiment, ainsi que son assise foncière et la parcelle sud attenante, se situent à proximité du bâtiment de l'EPFL à la Rue de l'Industrie 17, au sein du Campus Energypolis. Son architecture de type industriel permettra d'abriter le programme de l'EPFL qui comptera près de 150 chercheurs. L'acquisition de l'ensemble de la propriété, d'une surface de 10'000 m<sup>2</sup>, permet par ailleurs d'envisager un développement futur.

Le coût d'achat (du bâtiment et du terrain adjacent) s'élèvera à 20 millions de francs, dont 16.5 millions de francs à la charge du canton du Valais et la différence financée par la Ville de Sion. Le financement cantonal est assuré par le fonds de financement des grands projets d'infrastructure du 21<sup>ème</sup> siècle, tel que prévu dans le crédit-cadre décidé par le Grand Conseil le 12 septembre 2013. Il ne nécessite donc aucun changement financier par rapport aux engagements déjà pris par le canton dans la convention du 19 décembre 2012. Le montant de la transformation du bâtiment et de l'installation des infrastructures techniques et scientifiques ne sera connu qu'au terme du concours d'architecture.

Le Conseil d'Etat a adopté le message accompagnant le projet de décision du Grand Conseil concernant l'octroi d'un crédit d'objet pour cet achat. La décision du Parlement interviendra lors de la session de novembre. Le concours d'architecture sera lancé au début de l'année 2018 et les travaux débiteront en 2019 pour une mise à disposition du nouveau bâtiment prévue fin 2020.



**Personne de contact :**

**Christophe Darbellay, président de la délégation permanente du Conseil d'Etat à l'EPFL et au Campus Energypolis – 027 606 40 00**